

VILLE DE WIZERNES



CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU 4 AVRIL 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, à la suite de convocations en date du 30 mars 2023 adressées par courriel, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Madame Séverine DELDICQUE est élue secrétaire de séance.



<u>Étaient présents :</u>	Mr	Pierre EVRARD	Maire
	Mr	Yves SACÉPÉ	
	Mme	Catherine LANOY	
	Mr	François SÉGURA	
	Mme	Pascale NEYRINCK	
	Mr	Alain LYPS	
	Mme	Patricia VERRELLE	Adjoints
	Mr	Daniel HERBERT	
	Mr	Jacques DEGRAVE	
	Mr	Hervé FOUBLE	
	Mme	Emmanuelle DECLETY	
	Mme	Francine RIBREUX	
	Mme	Christine BOUTOILLE	
	Mme	DELDICQUE Séverine	
	Mme	Stéphanie LECOUSTRE	
	Mr	Stéphane LIBER	
	Mme	Linda PATOU	
	Mr	Matthieu DEVOS	
	Mr	Thibaut KUEHN	Conseillers Municipaux
<u>Étaient excusés :</u>	Mr	Franck MIELLOT	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Pierre EVRARD
	Mr	Laurent BILLET	Conseiller Municipal qui a donné pouvoir à Mr Yves SACÉPÉ
<u>Étaient absentes :</u>	Mme	Marianne SPEISSER	
	Mme	Séverine DUVIVIER	Conseillères Municipales

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023



Question n° 9 : FINANCES

Budget général - Compte de gestion du receveur 2022 - Examen - Vote -

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Le compte de gestion dressé par le comptable, reprend toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2022, reprises ci-dessous :

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 411 677,48 €	
Recettes	3 363 920,26 €	
Résultat de l'exercice	952 242,78 €	Excédent

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 759 924,79 €	
Recettes	1 286 020,70 €	
Résultat de l'exercice	- 473 904,09 €	Déficit

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	1 013 035,63	400 000,00	952 242,78	1 565 278,41
INVESTISSEMENT	560 539,69		- 473 904,09	86 635,60

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le comptable. Celui-ci n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Délibération rendue exécutoire
Du fait de sa transmission en sous-Préfecture
Le 18 avril 2023
Et son affichage le 18 avril 2023



Pierre EVRARD

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023



Question n° 10 : FINANCES

Budget général - Compte administratif 2022 - Examen - Vote -
Affectation du résultat - Proposition - Vote -

Rapporteur : Monsieur Daniel HERBERT

Le Compte Administratif reprend toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2022 reprises ci-dessous.

Opérations de l'exercice :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	2 411 677,48 €	
Recettes	3 363 920,26 €	
Résultat de l'exercice	952 242,78 €	Excédent

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 759 924,79 €	
Recettes	1 286 020,70 €	
Résultat de l'exercice	- 473 904,09 €	Déficit

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
FONCTIONNEMENT	1 013 035,63	400 000,00	952 242,78	1 565 278,41
INVESTISSEMENT	560 539,69		- 473 904,09	86 635,60

Compte tenu de ces éléments, je vous propose de prendre la délibération suivante, dans la forme réglementaire.

Le Conseil Municipal,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Pierre EVRARD, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1°) Lui donne acte des résultats du compte administratif, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		1 013 035,63		560 539,69		1 573 575,32
Part affectée à investissement	400 000,00				400 000,00	
Opérations de l'exercice	2 411 677,48	3 363 920,26	1 759 924,79	1 286 020,70	4 171 602,27	4 649 940,96
TOTAUX	2 811 677,48	4 376 955,89	1 759 924,79	1 846 560,39	4 571 602,27	6 223 516,28
Résultats de clôture		1 565 278,41		86 635,60		1 651 914,01

Excédent de financement d'investissement..... 86 635,60 €

Restes à réaliser DEPENSES 15 988,00 €

Restes à réaliser RECETTES 175 080,00 €

Excédent de financement 245 727,60 €

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5°) Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement
 400 000,00 € au compte 1068 (recette d'investissement),
 1 165 278,41 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Délibération rendue exécutoire
 Du fait de sa transmission en sous-Préfecture
 Le 18 avril 2023
 Et son affichage le 18 avril 2023



Pierre EVRARD

VILLE DE WIZERNES

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023



Question n° 11 : FINANCES

Services généraux - Budget Primitif 2023 - Examen - Vote -

Rapporteur : **Monsieur Daniel HERBERT**

Le projet de budget soumis à votre avis fait apparaître :

- Un montant de dépenses de fonctionnement de 3 394 539,17 €
- Un montant de dépenses d'investissement de 1 242 576,31 €

EN INVESTISSEMENT

Les crédits concernent les opérations suivantes :

- ✓ Le remboursement en capital des emprunts réalisés : 252 025 €,
- ✓ Les crédits reportés : 15 988 €,
- ✓ Les opérations d'ordre : 25 440 €.

Les crédits complémentaires nécessaires aux opérations :

- Les frais d'étude pour la réfection de la toiture de la salle des sports du Chocquet et des travaux de sécurisation 2023.... 40 000,00 €
- Le remplacement de poteaux Incendie 9 412,00 €
- Les travaux au groupe scolaire..... 118 000,00 €
- L'acquisition de cavurnes 6 500,00 €
- Les travaux de la rue d'Hallines..... 30 000,00 €

✓ Les crédits nécessaires aux opérations nouvelles :

- Le remplacement du faitage à l'Eglise 9 600,00 €
- Le remplacement de menuiseries aux services techniques 15 300,00 €
- Le remplacement des menuiseries du logement au-dessus de l'école maternelle 20 500,00 €
- Le remplacement du ballon d'eau chaude au COSEC 5 100,00 €
- La pose d'adoucisseurs au foyer et à la cantine..... 4 800,00 €
- L'acquisition de matériel de transport..... 20 000,00 €
- L'acquisition de mobilier 6 350,00 €
- L'acquisition de matériel et d'outillage pour les services Techniques, les espaces verts et la voirie, 5 500,00 €
- L'acquisition d'un destructeur de documents pour la PM 420,00 €
- L'acquisition d'illuminations de Noël 4 000,00 €
- L'acquisition d'une sono portative 1 500,00 €
- L'installation d'un sonomètre à la salle des fêtes 2 800,00 €

- Le remplacement du four à convection à la cantine 3 000,00 €
- L'acquisition de sèche dessins pour la maternelle 450,00 €
- Les travaux à la salle des sports du Chocquet 60 000,00 €
- La construction d'un city stade..... 80 000,00 €
- Les travaux d'aménagement de voirie et d'assainissement 105 500,00 €
- Les travaux d'extension de réseau d'eau rue de Lorraine
Et Impasse Pasteur 6 500,00 €
- Les travaux de sécurisation 2023 235 000,00 €
- L'aménagement du parking de l'école de musique..... 154 891,31 €
- Une provision pour remboursement de cautions 4 000,00 €

L'équilibre de la section est assuré par l'attribution du fonds de compensation de la T.V.A., le virement de la section de fonctionnement, les amortissements des immobilisations, la taxe d'aménagement, l'affectation du résultat, et les recettes reportées d'un montant de 175 080 € correspondant à une aide de la CAPSO et de la Région pour la maison médicale.

EN FONCTIONNEMENT

Les crédits inscrits concernent les dépenses courantes de fonctionnement, eau, électricité, carburants, frais de personnel, entretien divers, indemnités, affranchissement, téléphone, impôts, subventions, frais financiers, les amortissements, l'autofinancement, la taxe transport, et le versement de la redevance spéciale.

Les recettes de la section sont composées pour l'essentiel, par le produit des contributions directes, le revenu des immeubles, les droits de place, la dotation globale de fonctionnement, l'attribution de compensation versée par la CAPSO, la taxe sur l'électricité, le FCTVA les recettes liées au fonctionnement de la cantine et de la garderie, les opérations d'ordre.

Aussi je vous propose d'adopter ce projet de budget en suréquilibre pour la section de fonctionnement, et équilibré comme suit, en dépenses et recettes pour la section d'investissement :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 394 539,17	3 873 039,17
INVESTISSEMENT	1 242 576,31	1 242 576,31

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Délibération rendue exécutoire Du fait de sa transmission en sous-Préfecture Le 18 avril 2023 Et de sa publication le 18 avril 2023
--

Pour extrait conforme,
 Le Maire,

 Pierre EVRARD

